



Sommaire

La prévention au cœur du développement de l'entreprise Gonthier 1

Gonthier, une entreprise familiale créée en 1974.....1

Une démarche globale de prévention renforcée par l'évolution des activités.....2

Les atouts d'un contrat de prévention MSA pour l'entreprise2

La prévention des risques, une priorité pour la MSA..... 3

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)3

Le plan Santé sécurité au travail 2016 – 2020 de la MSA.....3

L'équipe Santé sécurité au travail en Alpes du Nord.....4

Le contrat de prévention « MSA - Entreprise Gonthier »..... 5

La qualité de vie au travail intégrée à la convention nationale d'objectifs du paysage5

Les objectifs généraux des contrats de prévention5

Le contrat de prévention « MSA – Entreprise Gonthier »6

Zoom sur deux actions du contrat : aménagement du dépôt et vestiaires chauffants.....6

Chiffres clés 8

La prévention au cœur du développement de l'entreprise Gonthier

• GONTHIER, UNE ENTREPRISE FAMILIALE CREEE EN 1974

1974	Création de l'entreprise en nom propre	
1981	Création d'une SARL avec un gérant : M. Daniel GONTHIER	
1984	Achat des ateliers (350 m ²)	
1985	Premier marché public : Commune de la Motte-Servolex	5 salariés
1987	<ul style="list-style-type: none">• Arrivée dans l'entreprise de M. Christophe GONTHIER• Achat de la deuxième partie des ateliers (400 m²)	
1988	<ul style="list-style-type: none">• Arrivée dans l'entreprise de M. Jérôme GONTHIER• Redistribution des parts de la société : 50 % à M. Daniel GONTHIER 25 % à M. Christophe GONTHIER 25 % à M. Jérôme GONTHIER	
1995	Transfert des bureaux de Vimines à Cognin, rue de Maistre	11 sal.
1997	Informatisation de l'entreprise	14 sal.
2004	<ul style="list-style-type: none">• Départ de M. Daniel GONTHIER à la retraite• Messieurs Christophe et Jérôme GONTHIER co-gérants	23 sal. dont 3 apprentis
2008	Passage de l'entreprise de SARL en SAS : M. Christophe GONTHIER, Président M. Jérôme GONTHIER, Directeur	29 sal. dont 4 apprentis
2012	Rachat de l'entreprise CREATION PISCINES SPA, et intégration de l'activité piscine et bien-être	34 sal. dont 5 apprentis
2014	<ul style="list-style-type: none">• Achat d'une parcelle de 8000 m², rue Daniel Rops à Cognin	
2015	<ul style="list-style-type: none">• Construction du bâtiment Paysage, rue Daniel Rops à Cognin et déménagement	
2017	<ul style="list-style-type: none">• Construction d'un bâtiment Piscine avec Show-Room intérieur	
2018	<ul style="list-style-type: none">• Transfert d'établissement de l'activité Piscine : une seule entreprise GONTHIER ESPACES VERTS, comprenant 3 activités : création d'aménagement paysager, entretien d'aménagement paysager et piscine• Création du Show-room extérieur et inauguration du bâtiment	42 sal. dont 6 apprentis

- **UNE DEMARCHE GLOBALE DE PREVENTION RENFORCEE PAR L'EVOLUTION DES ACTIVITES**

En 2017, le bâtiment du pôle Piscine se construit. L'intégration de cette nouvelle activité sur le site a changé considérablement l'aménagement et notamment la circulation des personnes et des engins.

Ce bâtiment a été l'élément déclencheur d'une réflexion commune : Direction et salariés. En conséquence, un groupe de travail se forme et réfléchit sur l'optimisation de la circulation du site.

Et lors de ces échanges, beaucoup de réaménagements nécessitant de lourds travaux ont été soulevés. Pour pouvoir tous les réaliser, la Direction a souhaité mettre en place un plan de prévention. Elle a donc fait appel à la MSA.

- **LES ATOUS D'UN CONTRAT DE PREVENTION MSA POUR L'ENTREPRISE**

GONTHIER ESPACES VERTS est une entreprise familiale qui attache beaucoup d'importance aux valeurs. Elle se distingue aux travers de deux valeurs : la valeur humaine et la valeur commerciale.

Le plan de prévention correspond totalement à la valeur humaine. En effet, par la création d'un groupe de travail associant Direction et salariés, l'entreprise réfléchit aux meilleures conditions de travail possibles pour son personnel, suite logique de la démarche participative de l'entreprise.

Le partenariat avec la MSA a permis à l'entreprise d'avoir une expertise en matière de sûreté et de sécurité. Elle a obtenu un suivi régulier de professionnels, comme le Docteur Pascal THEVENOT, médecin du travail et le responsable prévention, M. Franck CHABUT, parti et remplacé par Mme Sandrine MONTEYREMARD.

Grâce à ce partenariat, l'entreprise a pu réfléchir en amont sur la politique de Prévention qu'elle souhaitait mettre en place.

GONTHIER ESPACES VERTS souhaite pérenniser les échanges, aussi bien avec la MSA qu'en interne. Tout ceci dans le but final de garantir de bonnes conditions de travail à l'équipe entreprise.

La prévention des risques, une priorité pour la MSA

- **LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)**

La MSA est une entreprise privée en charge d'une mission de service public. Structurée en guichet unique, la MSA est l'organisme qui gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale pour la population agricole, à savoir la maladie, la famille, la vieillesse, les accidents du travail et les maladies professionnelles, ainsi que le recouvrement.

Elle prend aussi en charge la médecine du travail et mène des actions de prévention des risques professionnels. Parallèlement, elle poursuit une politique d'action sanitaire et sociale adaptée aux populations vivant sur les territoires ruraux.

A l'échelle nationale, la MSA est un réseau de 35 caisses, dont fait partie la MSA Alpes du Nord, qui intervient en Isère, en Savoie et en Haute-Savoie.

Dans le prolongement de ses missions de service public, la MSA a développé une offre de services sur les territoires pour répondre aux besoins de toute la population, pas seulement agricole, qui est mise en œuvre par des associations faisant partie du groupe MSA. Elles interviennent dans de nombreux domaines : la prévention santé, le tourisme social, le soutien aux aidants, le maintien à domicile, la formation, l'accompagnement des projets médico-sociaux des collectivités locales et de MARPA (maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie), la gestion des ressources humaines, la comptabilité et la géolocalisation pour les travailleurs isolés ou en situation de risque potentiel.

- **LE PLAN SANTE SECURITE AU TRAVAIL 2016 – 2020 DE LA MSA**

La Santé-sécurité au travail est une spécificité de la MSA qui est le seul régime de sécurité sociale à avoir la charge de cette mission, en cumulant les compétences de prévention des risques professionnels et de santé au travail dans chacune des MSA du réseau.

Leurs actions ont pour objectif d'agir pour diminuer le nombre d'accidents et de maladies professionnelles dont sont victimes les professionnels agricoles.

Les métiers de l'agriculture présentent des risques spécifiques liés à la diversité des activités, le travail avec le vivant et l'utilisation de nombreux équipements et produits.

La MSA conduit de longue date une politique de Santé-sécurité au travail dynamique et efficace construite, dans la durée. Elle élabore et met en œuvre une prévention adaptée aux entreprises agricoles, grâce à des équipes pluridisciplinaires et à un pilotage qui met en avant innovation et proximité.

Plus de 600 experts Santé-sécurité au travail de la MSA (conseillers en prévention, infirmiers santé-travail et médecins du travail) font vivre la politique nationale de Santé-sécurité au travail des actifs agricoles, grâce à leurs actions individuelles et collectives.

En cohérence avec le Plan santé au travail piloté par le Ministère du Travail, la MSA a élaboré un plan SST adapté aux préoccupations de ses adhérents. Ce 5^{ème} plan santé-sécurité au travail pour les années 2016-2020 de la MSA est issu d'une démarche participative. Il présente des orientations partagées par l'ensemble des acteurs de la santé au travail de MSA, expose les axes prioritaires pour les cinq ans à venir, les actions qui seront menées vers les assurés, qu'ils soient salariés, employeurs ou exploitants.

Les 6 priorités retenues sont le risque animal, avec les filières bovine et équine ; le risque chimique ; le risque machine ; le risque psycho-social ; le risque Troubles musculo squelettiques (TMS) ; l'employabilité des actifs agricoles.

Focus sur le risque de troubles musculo squelettiques (TMS)

Avec 93 % des maladies professionnelles, les TMS sont les premières maladies professionnelles reconnues du secteur agricole. Pour la seule année 2014, 3 481 TMS ont été déclarées (avec perception d'un paiement) pour les salariés et 1 158 pour les non-salariés. Les répercussions sociales, financières et humaines des TMS sont très lourdes, mettant en difficulté le fonctionnement de nombreuses entreprises et exploitations agricoles (absentéisme, perte de compétences, désorganisation...).

Au niveau national, les secteurs identifiés comme générant le plus grand nombre de TMS et le coût le plus important sont, pour les salariés : la viticulture, le traitement de la viande, les cultures spécialisées et les activités de jardins-espaces verts. Pour les non-salariés, on retrouve la viticulture à laquelle s'ajoutent l'élevage bovin viande, l'élevage bovin lait et les activités de culture-élevage non spécialisées.

• L'ÉQUIPE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN ALPES DU NORD

En Alpes du Nord, l'équipe Santé sécurité au travail est sous la responsabilité d'un médecin chef Santé sécurité au travail. Le service est composé de 3 pôles (santé au travail, prévention des risques professionnels et pôle administratif), soit 26 personnes basées en Isère, en Savoie et en Haute-Savoie.

Ce sont, aux côtés du médecin chef et des 2 responsables de pôle, 7 médecins du travail, 4 infirmières en santé au travail, 5 conseillers en prévention des risques professionnels et 7 agents administratifs qui interviennent auprès des professionnels, en Alpes du Nord, pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Le contrat de prévention « MSA - Entreprise Gonthier »

• LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL INTEGREE A LA CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS DE PREVENTION DU PAYSAGE

Pour leur 4^{ème} convention nationale d'objectifs de prévention (CNOP) avec la MSA, les organisations représentants des employeurs et des salariés de la filière « Entreprises du paysage » ont pour ambition d'affirmer la place centrale de l'entreprise et de la filière comme vecteurs d'une culture de prévention des risques professionnels et de bien-être au travail.

La qualité de vie au travail (QVT) d'un professionnel est indissociable de sa santé, de sa sécurité et de son bien-être dans l'entreprise. Agir sur la QVT est une opportunité de décloisonnement d'enjeux habituellement traités en silo tels l'attractivité, la pénibilité, la formation professionnelle ou encore les risques psychosociaux. Cette approche vient renforcer le principe d'analyse globale de l'entreprise dans toutes ses dimensions.

La filière souhaite, par ce dispositif de contrats, poursuivre plusieurs objectifs :

- impulser une dynamique globale efficace, par un engagement de l'entreprise sur du long terme
- Faire de la prévention une culture, afin que celle-ci devienne l'affaire de tous en développant les échanges entre tous les acteurs de l'entreprise
- Remettre au cœur des démarches de prévention la prise en compte des activités réelles de travail de l'entreprise
- Permettre à l'entreprise de comprendre que la prévention a de multiples intérêts qui vont au-delà de la contrainte réglementaire.

• LES OBJECTIFS GENERAUX DES CONTRATS DE PREVENTION

Une politique de prévention des risques professionnels doit, pour être efficace, privilégier des actions qui permettent aux employeurs des entreprises du secteur « entreprises du paysage » et à leurs salariés d'exercer les activités liées au métier, de manière à réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles et à améliorer les conditions du travail.

Pour parvenir à une réelle intégration de la démarche de prévention dans l'entreprise, il est donc nécessaire de faire bénéficier l'employeur à la fois d'une aide méthodologique et opérationnelle pour l'élaboration d'un plan de prévention, et d'un accompagnement financier de nature à faciliter la réalisation effective de ce plan.

Cet accompagnement méthodologique, opérationnel et financier est proposé par la MSA aux employeurs dans le cadre du contrat de prévention. Ce dernier constitue un moyen essentiel pour permettre la promotion de véritables projets de prévention innovants et opérationnels dans l'entreprise.

Le contrat de prévention MSA : comment ça marche ?

La MSA accompagne les entreprises dans leur démarche globale de prévention : élaboration du diagnostic, construction du projet de prévention, réalisation du projet et du bilan. Pour bénéficier de ce dispositif, les entreprises doivent avoir moins de 200 salariés, être affiliées au régime agricole et appartenir à l'un des secteurs d'activité signataire d'une convention nationale avec la MSA.

• LE CONTRAT DE PREVENTION « MSA – ENTREPRISE GONTHIER »

Le service Santé sécurité au travail de la MSA accompagne l'entreprise Gonthier dans sa démarche de prévention depuis quelques années : renseignements sur les formations, diagnostic chantiers, réflexion dernièrement de l'impact sur la sécurité et les conditions de travail de l'intégration de la branche « piscine » sur le site.

C'est de cette volonté commune de promouvoir une politique de prévention des risques au regard des accidents du travail et des maladies professionnelles qu'est né le contrat de prévention signé le 27 juillet 2018.

Préalablement à cette signature, une phase de diagnostic des risques, indispensable à la construction d'un projet global de prévention, a permis d'identifier les axes de travail du plan de prévention.

Les principaux objectifs du contrat de prévention sont de pouvoir :

- réorganiser les espaces de travail du dépôt,
- faciliter et sécuriser la circulation sur le site,
- aménager les espaces des locaux sociaux en faveur de la qualité de vie au travail des salariés,
- prévenir le risque TMS par de la formation et de la sensibilisation,

Un comité de pilotage a été mis en place au sein de l'entreprise afin de suivre l'avancée du projet. Un groupe de travail a également été constitué, composé du dirigeant, des ressources humaines, de 4 salariés (1 salarié paysagiste, 1 chef d'équipe, le responsable de l'activité entretien et 1 mécanicien), du médecin du travail et conseiller en prévention MSA. C'est en s'appuyant sur cette démarche participative, déjà bien ancrée dans l'entreprise et correspondant à l'esprit d'un contrat de prévention, que le projet a été construit.

• ZOOM SUR DEUX ACTIONS DU CONTRAT :

PROJET D'AMENAGEMENT DU DEPOT ET VESTIAIRES CHAUFFANTS

Le contrat de prévention signé le 27 juillet 2018 s'étend sur une durée de 3 ans. Le diagnostic des situations de travail des salariés de l'entreprise a permis de définir un plan de prévention, avec des actions prioritaires à mettre en œuvre pour l'année 2018. Faisons un zoom sur le projet d'aménagement du dépôt et la mise en place de vestiaires chauffants.

Projet d'aménagement du dépôt : améliorer la circulation

Un travail a été fait sur la mise en fonctionnement des flux afin de définir où se trouvent les points noirs pour ensuite identifier les solutions.

Ce diagnostic a notamment permis de relever les points suivants :

- bonne organisation des espaces mais une zone de croisement reste difficile par rapport aux activités,
- besoin de faciliter et mieux guider les accès.

Parmi les actions en matière d'aménagement, de règles de circulation ou d'accès fournisseurs des pistes ont été retenues :

- signalisation et réorganisation des zones de stockage de matières premières
- délimitation des zones de stationnements,
- clarification de procédures et zone de déchargement pour les fournisseurs.

Vestiaires chauffants

L'une des spécificités des métiers du paysage est le travail en extérieur. Les vêtements de travail sont entreposés au vestiaire en fin de journée pour être réutilisés le lendemain... parfois encore humides selon les conditions météo de la veille, notamment en période hivernale.

Face à cette problématique, une réflexion a été menée afin d'améliorer la qualité de vie au travail des salariés et, de ce fait, contribuer à une meilleure intégration et cohésion d'équipe l'entreprise sur leurs zones de travail. Ainsi, l'entreprise a décidé d'installer de nouveaux vestiaires chauffants qui ont pour vocation de garantir de toujours démarrer une journée dans de bonnes conditions.

CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE PREVENTION MSA – GONTHIER

Signature du contrat
le vendredi

27/07/18

111 000 €

Au total dont 43 200 euros dédiés à la prévention
(financement de 21600 euros par la MSA)

Un engagement pour
une durée de

3 ans

Une entreprise
comptant aujourd'hui
42 employés, créée en

1974

Intégration de l'activité
« piscine » sur le site en

2018

- LA MSA ALPES DU NORD EN CHIFFRES CLES (2017)

380

employés MSA répartis
en Isère, Savoie et
Haute-Savoie

157 000 adhérents

98 900

retraités

8 350

familles allocataires et

619

délégués cantonaux et
12 comités locaux de
territoires

4 000

employeurs

10 000

enfants à charge

34 150

salariés agricoles

12 100

exploitants agricoles

77 900

assurés maladie



Contact presse

Samlane Vongprasith
Responsable Communication MSA Alpes du Nord
04 79 62 87 06 • 07 61 81 04 41
communication@alpesdunord.msa.fr

www.msaalpesdunord.fr